



Contrat souscrit avec revendeur xxxxxx, mais non transmis au producteur d'assurance yyyyyy

Par pbernard, le 12/02/2019 à 13:50

Mon épouse a obtenu une offre pour un produit yyyyyy santé par xxxxxx. zzzzzz assurance, un autre distributeur de yyyyyy, nous proposant le même contrat mais avec une différence de 3 € en sus, nous avons signé chez xxxxxx.

Un contrat a été signé par mon épouse et nous a été renvoyé par xxxxxx pour accord, pour une couverture à compter du 1er février 2019.

Début janvier une gestionnaire me contacte pour me dire qu'il y a eu une erreur de tarification et qu'elle souhaiterait augmenter la mensualité .

Devant mon refus et ma volonté de faire appliquer le contrat signé par xxxxxx, la personne me propose de me faire rappeler par sa responsable commerciale.

Depuis aucun rappel.

Les rappelant, xxxxxx me confirme que mon contrat n'est pas effectif, alors que nous avons annulé notre précédent contrat chez wwwwww.

Manque de chance, la seule responsable de xxxxxx est absente.

Comment une société peut elle revendre un contrat du producteur yyyyyy, avec une mensualité acceptée par les 2 parties, vouloir en renégocier les termes 2 semaines après la signature, et NE PAS TRANSMETTRE A yyyyyy la souscription de ce nouvel assuré!!!

Si je n'étais pas convaincu qu'il s'agit d'une organisation commerciale légère, je la qualifierai de malhonnête. J'attends leur rappel avant de placer ce différend à un autre niveau.

Bonjour,

Merci de bien vouloir respecter les conditions générales d'utilisation de ce forum.

L'une d'elles étant :

Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.).

Par **P.M.**, le **12/02/2019** à **15:33**

Bonjour tout d'abord,

Il doit s'agir d'une déclaration car je ne vois pas de réelle interrogation dans l'exposé...

Par **pbernard**, le **13/02/2019** à **10:25**

oops, oui en effet.

J'ai un contrat signé par xxxxxx Santé, mais qu'ils n'ont pas transmis à yyyyyyy, ce qui fait que nous ne sommes pas couverts. Comment obliger le distributeur xxxxxx à transférer ce contrat au producteur yyyyyy et rendre effectif notre couverture aux conditions prévues dans leur offre?

Merci

Par **P.M.**, le **13/02/2019** à **12:01**

Bonjour,

Vous pourriez les mettre en demeure par lettre recommandée avec AR si vous avez payé la cotisation ou vous adresser directement à l'organisme d'assurance...

Par **pbernard**, le **13/02/2019** à **12:21**

Merci, je fais un AR et copie aussi au producteur.